

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 22 mars 2026**

Matière Institutions et vie politique

Objet **Nombre d'Adjoints à élire**
2026DE03IP043Le Maire certifie

1°- Le 22 mars 2026, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 18 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Annie DOMENICHINI Maire de la Commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

01- Annie DOMENICHINI	11- Josette FRÉCON	21- Floriane MEUNIER
02- Jean-Luc REYMOND	12- Robert COUTURIER	22- Christophe LOPEZ
03- Laurie DEVOUASSOUX	13- Marion BOUCHUT	23- Ramona GONZALEZ-GRAIL
04- Dominique ROBERT	14- Yves LAVAL	24- Dominique SOUTRENON
05- Jacqueline BRUNON	15- Amélie BELKACEMI	25- Marie-Christine PERSOL
06- Landry KOTTIA	16- Stéphane BRUCHET	26- Daniel GRAMPFORT
07- Sarah BENZEMMA	17- Michèle BILSKI	27- Nathalie CHAUPUIS
08- Pierre-Jean DURAND	18- Jacques MARCONNET	28- Damien LAMBERT
09- Sophie GROUSSON RELAVE	19- Mélanie BOURLHONNE	29- Marie-Noëlle MORETON
10- Freddy DUBUY	20- Alain DORVIDAL	

Secrétaire élu pour la durée de la session :**Pouvoirs :**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif l'égal du Conseil municipal, soit 8 adjoints pour La Talaudière.

Madame le Maire propose de fixer à 7 le nombre de postes d'Adjoints.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages (29 votes pour),


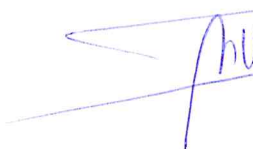
Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et, en avoir délibéré,

Détermine à 7 postes le nombre d'Adjoints au maire.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 22 mars 2026

Le Maire,
Annie DOMENICHINI



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE LA TALAUDIÈRE' at the top and '42350 (Loire)' at the bottom. The center features a coat of arms with a castle and a tree.

Le Secrétaire,
Jean Luc REYMOND



The seal is identical to the one of the Mayor, featuring the text 'MAIRIE DE LA TALAUDIÈRE' and '42350 (Loire)' around a central coat of arms.

Publiée le : 24/03/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 24/03/2026

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr